

Catégorie C

CAPN n°7 des 30, 31 mai 2017 – suites le 7 juin 2017

1^{ères} affectations au 12 juin 2017

La CAP de 1^{ères} affectations des agents de catégorie C s'est tenue les 30, 31 mai et 7 juin 2017. Le mouvement définitif est paru le 8 juin 2017.

Les conditions de déroulement de cette CAP ont été assez particulières pour le signaler.

Après notre intervention lors des liminaires sur les conditions du dialogue social fortement dégradées depuis que le Directeur Général en a modifié les règles, le Président a rappelé qu'il avait un mandat pour tenir la CAP dans le temps imparti soit une journée et demie et qu'il n'y aurait pas de prolongation.

Dans ces conditions, il a demandé aux organisations syndicales de se limiter dans le nombre de dossiers à évoquer en considérant sans doute qu'il y avait une hiérarchie dans l'importance des dossiers.

Pour **F.O.-DGFIP**, cette hiérarchie n'a pas lieu d'être. Les collègues qui nous ont mandatés pour défendre leur dossier doivent être traités équitablement face à l'administration.

De ce fait, chaque organisation syndicale a évoqué les dossiers pour lesquels elle était mandatée jusqu'à épuisement des dossiers. La CAP s'est achevée le mercredi 31 mai à **21h50**.

Au cours de cette CAP de 1^{ère} affectation, les élus **F.O.-DGFIP** ont dénoncé une nouvelle fois les conditions d'affectation appliquées aux lauréats du concours commun de catégorie C.

En effet, **TOUS** les agents recrutés ont été affectés à la disposition du directeur (ALD) soit sur une RAN ou dans un département. **F.O.-DGFIP** dénonce la politique de suppression de RAN (563 en 2016 pour 520 en 2017 et encore 20 directions ont fait remonter des projets de fusion qui touchent une quarantaine de RAN) ce qui

entraînera bientôt une affectation au département pour toutes les 1^{ères} affectations.

F.O.-DGFIP condamne la politique de suppression des effectifs, qui depuis plus de 10 ans, a détruit plus de 33 000 emplois au sein de notre administration.

F.O.-DGFIP a rappelé à l'Administration les conséquences de ces choix pour les agents, qui subissent au quotidien une détérioration de leurs conditions de travail.

Chaque jour la situation s'aggrave dans les services, mettant en péril l'exercice des missions et multipliant les cas de souffrance au travail.

F.O.-DGFIP dénonce les conditions d'accueil de nos nouveaux collègues.

Ils sont nombreux à subir une mobilité géographique : ils arriveront en Île de France avec un différentiel de salaire modique par rapport aux stagiaires nommés en province.

À cela l'administration a ajouté depuis septembre 2015 une contrainte supplémentaire pour ces agents : **le blocage de 3 ans sur leur première affectation. Seuls les agents bénéficiant d'une priorité pour rapprochement et ne l'ayant pas obtenue pourront participer au mouvement du 1^{er} septembre 2018.**

F.O.-DGFIP dénonce le fait que l'administration, n'ait pas fait jouer tous les rapprochements, alors qu'il existe des postes vacants dans la majeure partie des RAN demandées.

153 rapprochements n'ont pas été satisfaits sur les **647** présentés lors de cette CAPN.

Des situations familiales sensibles et des moments difficiles sont à prévoir pour les agents qui vont se retrouver éloignés de leur famille.

F.O.-DGFIP a rappelé à l'administration que le profil des nouveaux agents en matière d'âge et de situation familiale était souvent différent de celui que l'on rencontrait il y a quelques années.

Pour ces nouveaux collègues, l'entrée dans notre administration, représentait souvent une seconde voire troisième carrière avec à la clé toute une vie affective déjà construite. Aussi, il est temps que notre administration intègre ses paramètres afin de limiter au mieux les dégâts collatéraux provoqués par l'éloignement géographique d'une affectation non choisie.

Notre administration se donne-t-elle les moyens d'accueillir ses nouveaux agents dans les meilleures conditions ? Malheureusement non !

Quelques chiffres du mouvement

- ⇒ **1666** lauréats étaient appelés.
- ⇒ **1571** agents ont été affectés
- ⇒ **360** cas ont été évoqués
- ⇒ **146** affectations ont été modifiées durant les suites : **123** mutations intradépartementales et **23** mutations au titre d'un changement de direction.
- ⇒ **95** renonçants sur la liste des lauréats du concours externe et **22** renonçants sur la liste des lauréats du concours interne à l'issue des suites. Le taux global de renonciation est de **6,32%** et l'administration se satisfait de ce taux en rappelant qu'il avoisinait les **10%** les deux années précédentes.

F.O.-DGFIP a émis un bémol sur le satisfecit de la Direction Générale car il est à craindre que ces chiffres augmentent encore avant la date d'installation de ses agents compte tenu du nombre de ceux qui n'ont pas obtenu satisfaction.

⇒ **76** affectations d'office ont été prononcées principalement sur la RIF (Région Ile de France) du fait du déficit chronique des effectifs dans les directions implantées en RIF.

Enfin d'une manière plus générale, les chiffres de la situation des effectifs sont édifiants.

Au total, à ce jour plus de 1590 postes de catégorie C restent vacants.

Ainsi, les revendications **F.O.-DGFIP** sont plus que jamais d'actualité :

- Arrêt des suppressions d'emploi
- Recrutement à hauteur des besoins
- Création d'emplois nécessaires à l'exercice de toutes les missions de la DGFIP,
- L'appel des listes complémentaires du concours commun C même si la Direction générale ne prévoit plus aucun recrutement cette année à moins qu'un budget rectificatif en matière de masse salariale et nombre d'emplois au sein de la Fonction publique d'État soit voté, une fois que le nouveau parlement sera mis en place.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, les élus **F.O.-DGFIP** ont voté **CONTRE** ce mouvement.

Les élus F.O.-DGFIP

Anthony DACLINAT – Christophe TREHOUT – Vincent HAYAUX du TILLY – Laurent AUBOYER –
William THUBERT – Véronique LIAUTAUD
Martine MINIOU – Nathalie VILET – Christophe GIULIANI (experts)

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP